

Programme d'accompagnement : Bilan de compétences

Contexte du bilan de compétences :

Renforcer votre capacité à prendre des décisions autonomes quant à l'évolution de votre parcours professionnel, en vous basant sur une meilleure connaissance de vos aspirations et personnalité professionnelle et sur une meilleure connaissance de vos compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être).

Vous permettre de vous projeter sereinement dans un nouvel élan professionnel en phase avec les besoins du marché, en étant capable d'analyser le marché, détecter les compétences demandées par les employeurs, identifier des pistes de formation à réaliser pour renforcer votre employabilité.

2/ Durée : entre 10H et 24H, à définir selon les besoins personnalisés du bénéficiaire après phase préliminaire.

3/ Public visé : Toute personne souhaitant réaliser un bilan sur son parcours professionnel et envisager une évolution professionnelle.

4/ Pré-requis : non applicable

5/ Objectifs du bilan de compétences :

A l'issue de ce bilan de compétences vous serez capable de

- Définir un projet professionnel en phase avec vos aspirations et réaliste au regard des contraintes du marché du travail :
- Évaluer votre son profil professionnel, par un diagnostic de vos ses pratiques et styles professionnels
- Clarifier vos aspirations, motivations et vos perspectives professionnelles
- Identifier vos compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) et ressources transférables à des métiers ou secteurs préemptés
- Analyser les besoins du marché et identifier des pistes pour renforcer votre employabilité

6/ Démarche d'accompagnement

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038014105/>). La durée de ces différentes phases dépend de la formule de bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire.

1. Phase préliminaire :

- a) Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire,
- b) Détermination du format le plus adapté au besoin,
- c) Définition conjointe de la procédure et les modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation :

- a) Bilan professionnel et tests d'orientation et de personnalité :
 - Diagnostic de pratiques sur la base de description objective de tâches et fonctions, professionnelles et extra-professionnelles
 - Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et de la personnalité,
- b) Analyse métier /marché et recherches documentaires :
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
 - Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
 - Analyse des besoins du marché et des compétences transférables

Cette phase a pour objectif de permettre au (à la) bénéficiaire, soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusions :

- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recensement des contraintes et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Définition des étapes de réalisation du ou des projets professionnels

7/ Méthodes pédagogiques utilisées :

BOOSTOURTALENTS propose uniquement un bilan de compétences individuel. Celui-ci fait l'objet de rendez-vous en face à face de 2 heures avec votre consultante, et d'un temps de recherches personnel.

- **Tests spécialisés** : questionnaire de personnalité professionnelle, test des valeurs, tests des besoins, tests d'assertivité, de management
- **Apports méthodologiques** : marché de l'emploi, fiches métiers, secteur de la formation professionnelle (typologie des formations, financements...), fiches métiers, check list des pratiques d'un bon profil LinkedIn, exemples de CV, trame de plan d'actions...

- **Grilles d'analyse** : classification des métiers, inventaire des compétences, analyse du parcours, expériences marquantes, inventaire des intérêts professionnels et contraintes professionnelles.
- **Trame d'enquêtes métiers** : types de questions à poser lors d'une rencontre avec un professionnel exerçant un métier envisagé
- **Synthèse du bilan de compétences** : la synthèse récapitule les points clés évoqués lors des séances, orientés vers les atouts du bénéficiaire pour réaliser son projet professionnel, et fixe les objectifs à court et moyen terme du bénéficiaire pour la bonne exécution du plan d'actions.

8/ Lieu de l'accompagnement :

Le bilan de compétences peut être réalisé en présentiel, distanciel, et en format hybride

- Présentiel : bureau privatif Halle de l'Emploi, 121 boulevard de la Liberté, Lille
- Distanciel (plateforme de visioconférence Teams)

9/ Moyens pédagogiques techniques : plateforme de visio conférence si distanciel (Teams), bureau privé fermé si présentiel, tests et grilles d'analyse, document de synthèse du bilan.

10/ Accompagnement et assistance technique spécifique à l'action à distance :

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par la même consultante que celle qui réalise le bilan de compétences. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées de la formatrice sont données au bénéficiaire au démarrage de l'action. La consultante s'engage à vous répondre dans un délai de 48h.

11/ Sanction de l'action : certificat de réalisation, feuilles d'émargement par séances

12/ Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Convention d'accompagnement signifiant les objectifs personnalisés du bilan de compétences
- Co-évaluation en fin de séance et en début de la séance suivante de la satisfaction, de l'avancée du bilan au regard des attendus de la séance et du travail potentiel réalisé en inter-session.
- Questionnaire d'évaluation de satisfaction du bénéficiaire en fin de bilan
- Rendez-vous de suivi à 6 mois.

13/ Personnes en situation de handicap :

La réalisation d'un bilan de compétence est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et

matériels proposés dans le cadre de l'action dispensée. Si BOOSTYOURTALENTS ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du (de la) bénéficiaire en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) vers un organisme capable de l'accueillir.

14/ Titre et qualité de la consultante : Consultante en évolution professionnelle depuis 2019, formatrice certifiée depuis 2018, directrice commerciale et de projets pendant 15 ans.

15/Durée, modalités et délai d'accès : Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'une proposition d'accompagnement précisant le montant TTC de la prestation, ainsi que d'un planning de réalisation théorique. La prestation, après acceptation de la proposition et signature de la convention d'accompagnement, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

La durée maximum du bilan de compétences est de 24 heures.

La durée minimum proposée par BOOSTYOURTALENTS est de 10 heures de RDV en face à face.

La durée du bilan de compétences ne pourra pas excéder 6 mois.

16/ Tarifs :

Le tarif du bilan de compétences s'établira à l'issue de l'entretien préliminaire qui permettra d'établir le nombre de RDV nécessaires en fonction des besoins et de la situation du bénéficiaire. Il sera formalisé dans la proposition d'accompagnement et dans la convention d'accompagnement, et dans le devis en cas de financement entreprise. Contactez-nous pour plus de précisions.

A propos de BOOSTYOURTALENTS

BOOSTYOURTALENTS est un organisme de formation spécialisé dans l'identification, la valorisation et le développement des compétences depuis 2019.

Nous avons à cœur de vous donner les clés pour construire un projet professionnel enthousiasmant, en phase avec vos aspirations, et réalisable au regard des besoins du marché du travail.

Nos engagements déontologiques

Les consultants en bilan de compétences de BOOSTYOURTALENTS s'engagent à tout mettre en œuvre pour accompagner les bénéficiaires dans leur repositionnement professionnel, en respectant les 3 phases du bilan de compétences, sur une durée fixée contractuellement avec le client.

Ils s'engagent à réaliser toutes les phases du bilan de compétences de façon professionnelle, en respectant les Articles R.6322-32 à 60. Ils s'engagent à travailler avec une méthode, des outils, une connaissance

du marché local et des acteurs, un réseau professionnel. Tous les outils utilisés sont en lien avec un accompagnement à visée professionnelle, de qualité et de bienveillance. Ils pratiquent l'accompagnement professionnel, avec bienveillance, empathie, humanisme de l'accompagnement et dans le respect du code de déontologie :

Consentement : Tout bilan effectué à la demande de l'employeur requiert le consentement du salarié.

Confidentialité : Les consultants en bilan de compétences de BOOSTYOURTALENTS sont astreints au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire. Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire du bilan de compétences.

Neutralité : Les conseillers en bilan de compétences de BOOSTYOURTALENTS s'appuient sur des éléments mesurables et des outils et adoptent une posture de neutralité dans le respect du code de déontologie.

Nos indicateurs de résultats depuis 2023 :

Depuis 2023 :

100 % des bilans de compétences finalisés dans les 6 mois *

100% des bénéficiaires répondant ont commencé à mettre en oeuvre leur projet **

*base nombre de bilan réalisés par BYT en direct ou en sous traitance

**base retour des évaluations à chaud depuis, bénéficiaires ayant répondu oui et oui tout à fait à la question « J e me sens capable de mettre en oeuvre mon projet d'évolution professionnels »